

MAISON INDIVIDUELLE : UNE NOUVELLE VISION DE LA CONSTRUCTION

EN PRENANT EN COMPTE LA SÉCURITÉ ET LES BONNES CONDITIONS DE TRAVAIL DES COMPAGNONS DÈS LE DÉMARRAGE DU GROS ŒUVRE, LE SECTEUR DE LA CONSTRUCTION DE MAISONS INDIVIDUELLES A TOUT À Y GAGNER : SANTÉ DES SALARIÉS, GAIN DE PERFORMANCE, AMÉLIORATION DE L'IMAGE DE L'ENTREPRISE, DIMINUTION DES SURCÔÛTS LIÉS AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL, ETC. POUR AIDER LES ENTREPRISES, L'ASSURANCE MALADIE-RISQUES PROFESSIONNELS PROPOSE LE PROGRAMME RISQUES CHUTES PROS BTP.



© Carsat Pays de la Loire

DES PROTECTIONS COLLECTIVES POUR UNE MEILLEURE PERFORMANCE

Malgré des progrès considérables, les principales causes d'accidents du travail dans le secteur de la construction de maisons individuelles sont les manutentions manuelles (49 %) et les chutes (33 %)⁽¹⁾. Générateurs de coûts directs et indirects, ces événements peuvent être évités. La mutualisation et la gestion des protections collectives réduisent l'exposition des intervenants aux risques de chutes : le nivellement des accès, la protection des trémies d'escalier par platelage et surtout l'installation d'un échafaudage commun (échafaudage de pied en bas de pente et rive de toiture) sont des mesures indispensables à la protection des salariés. Aussi, la pose d'un compteur d'eau et d'une armoire électrique provisoire assure la distribution d'eau et d'électricité dès le démarrage du gros œuvre et contribue à l'amélioration des conditions de travail et donc à la qualité de l'ouvrage. Cette prévention représente un réel gain de performance et d'image pour les entreprises.

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR UNE RÉDUCTION DES RISQUES

Pour soutenir les améliorations constantes du secteur de la construction, l'Assurance Maladie - Risques professionnels met en œuvre le programme Risques Chutes Pros BTP

dédié à la prévention des risques, notamment pour le secteur de la construction de maisons individuelles. Ce programme offre un accompagnement complet à tous les professionnels sur l'ensemble des opérations de construction en phases conception et réalisation, articulé autour de 5 thèmes opérationnels prioritaires (TOP) :

1. La mise en commun de moyens de protection collective pour prévenir les chutes (réalisation des remblais périphériques stabilisés le plus tôt possible, échafaudage commun à Montage et Démontage en Sécurité (MDS)),
2. La gestion des manutentions et des approvisionnements à travers l'organisation des stockages et l'utilisation de dispositifs mécanisés par les entreprises pour l'approvisionnement (matériaux et matériels),
3. L'hygiène et les conditions de travail par la préparation de la plateforme de chantier et en mettant à disposition des locaux (sanitaires, vestiaires, etc.),
4. La formation des conducteurs de travaux des constructeurs de maisons individuelles pour assurer la mission de coordination de la sécurité et de la protection de la santé (CSPS),
5. Les interventions ultérieures sur l'ouvrage qui, prises en compte dès la conception, permettent de répondre aux objectifs de santé et de sécurité.

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS IMPACT DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

- **Coûts directs¹**
+ de 1 milliard d'euros
- **Coûts indirects**
 - Absentéisme
 - Désorganisation des équipes
 - Retard sur les chantiers
 - Dégradation des conditions de travail
 - Turn-over important
 - Déficit d'image
- **Coûts directs et indirects**
Près de 5 % du coût des ouvrages².

LES OUTILS RISQUES CHUTES PROS - BTP



Un accompagnement adapté aux besoins des entreprises

- Information / formation
- Aide à l'analyse des risques
- Conseil adapté et suivi de chantiers
- Aide technique
- Documentation et notamment fiches de prévention dans les opérations déclinées pour les 3 types d'ouvrage prioritaires.

Ces fiches sont à disposition sur
ameli.fr/entreprise
(rubrique sectorielle BTP)

ENTRETIEN

DENIS ONILLON

Directeur technique de la société SATOV

Quelle est l'activité de la société SATOV ? Nous sommes une société de construction de maisons individuelles située en Vendée. Nous construisons environ 150 maisons individuelles par an.

Comment gérez-vous la sécurité sur vos chantiers ? Il y a cinq ans, nous avons mis en place le remblaiement systématique des plateformes après leur coulage. Dans le cadre de maisons à étages, nous mettons en place des escaliers provisoires et des protections des trémies notamment grâce à des sabots métalliques cofinancés par la Carsat Pays de la Loire.

Avez-vous constaté des améliorations ? L'impact

a été immédiat, le remblai des plateformes donne au chantier une image de propreté et de sécurité. S'il y a un certain surcoût à l'installation du matériel de sécurité, nous sommes gagnants à la fin. Les artisans choisissent plus souvent nos chantiers, ils savent qu'ils sont propres et sécurisés. Ils ont confiance en nous.

Avez-vous d'autres projets de sécurisation ?

Nous aimerions mener une étude sur la faisabilité d'installer une structure dans la trémie dès la fin du gros œuvre. Avec deux objectifs, sécuriser la construction et diminuer les coûts liés aux reprises du plaquiste et du peintre après le retrait des sabots. C'est pourquoi nous avons sollicité la Carsat des Pays de la Loire pour obtenir un budget afin de mener à bien cette étude.